

DIRECTION

des

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU CENTRAL

2<sup>e</sup> Section

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DE LA SEINE

*Reçu*  
*Remunération légale*

ENVOI D'AMPLIATION

Paris, le 10 Février 1916.

*D'un décret*

NOTA :

Pour éviter les erreurs de direction avoir soin de reproduire dans la réponse les indications de service et de bureau ci-dessus.

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une ampliation d'un décret en date du 6 Janvier 1916 accordant le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique à l'Association Coopérative des Internes et Pharmaciens des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

Ci-joint également un exemplaire dûment noté des statuts. Les membres bien ou adresser cinq exemplaires dedité statuts dès qu'ils auront été imprimés.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception du présent envoi.

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la Seine et par son autorisation :

POUR LE DIRECTEUR DES AFFAIRES MUNICIPALES,

Le Chef de Bureau,

*Ch. Labarrière*

M. le Président de l'Association coopérative des Internes et Pharmaciens des Hôpitaux et Hospices Civils de Paris, Hôpital de la Charité, 47 rue Jacob.